

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

Présents : M. LOFFET, Président f.f.

~~Mme BONNI~~ et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

~~Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. POLIS, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE,~~ Membres.

M. BARBIER, Chef de Corps

Mme ~~GAROT~~, Secrétaire.

Décision n°012

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h05

Sont excusés: Mesdames BONNI, BASAULA NANGI, STINI, Messieurs POLIS et EL HAJJAJI.

012 Secrétariat du Conseil – Suppléance - Remplacement

Vu l'article 29 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Considérant que le secrétariat du Collège et du Conseil de police a été confié à Madame Kathleen GAROT, membre CALog de la Zone Vesdre ;

Considérant que suite à un empêchement, Madame GAROT est dans l'impossibilité d'assister à la séance du Conseil de police de ce 22 février 2024 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

De désigner Madame Jacqueline EMONTSPOHL, membre du cadre administratif et logistique de la zone, pour assurer le secrétariat du Conseil de police de la séance du 22 février 2024.

Présents : M. LOFFET, Président f.f.

~~Mme BONNI~~ et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

~~Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. POLIS, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE,~~ Membres.

M. BARBIER, Chef de Corps

Mme EMONTSPOHL, Secrétaire.

Décision n°013 à 015

013 Conseil du 01.02.2024 – Procès-verbal – Approbation

Approuvé avec 9 Voix POUR et 5 abstentions

014 Véhicule – Achat de deux véhicule SIQ – Mode de passation de marché

Considérant que le Conseil de police a décidé à la majorité des membres présents de traiter en urgence ce point non inscrit à l'ordre du jour vu la nécessité de pouvoir procéder au plus vite à l'achat de deux véhicules d'intervention ;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant la pénurie actuelle de véhicules d'intervention au sein de la Zone de police Vesdre qui a conduit à la nécessité de les centraliser temporairement ;

Considérant la nécessité de remplacer deux véhicules actuellement en service qui approchent de la fin de leur contrat d'entretien ;

Considérant que le véhicule actuellement loué à la ZP Eifel doit être restitué à la fin de ce mois ;

Considérant que la zone souhaite acquérir deux véhicules de type VW Combi T7 dont l'acquisition peut se faire via le marché fédéral (2021 R3 029 lot 52) accessible aux zones de police locales ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'acquérir 2 VV Combi T7 via le marché fédéral 2021 R3 029 lot 52 pour un montant estimé à 140.107,44 € HTVA, soit 169.530,00 € TVAC. Cette dépense sera imputée à l'allocation 330/743-52 du budget extraordinaire 2024.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,

- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

015 Budget 2024 – Arrêté d'approbation du Gouverneur

Les conseillers sont informés de l'arrêté du Gouverneur du 26 janvier 2024 qui approuve la délibération du conseil de police de la Zone du 7 décembre 2023 arrêtant le budget 2024 de la Zone.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h11

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

016 Personnel – Mobilité – Phase 2023/05 erratum – Commissaire gestion de l'information opérationnelle - Nomination

017 Personnel – Mobilité – Phase 2023/05 erratum – Inspecteur Principal enquêteur – Nomination

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h18

La secrétaire,
Jacqueline EMONTSPOHL

Le Président f.f.,
Alexandre LOFFET